



COMMUNE DE NOMAIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 9 AOUT 2010**

L'an deux mille dix, le neuf août, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BONNET

Etaient présents : André DE BAERE, Yannick LASSALLE, Michèle CASTELAIN, Paul VANDEVILLE, Dominique MEURISSE, Françoise DELPLANQUE, Guillaume MATHON, Anne Marie LECLERCQ, Alain HUE, Chantal LECORNU

Etaient excusés : Jean-Marc DELOBEL qui a donné procuration à André DE BAERE, Jean DUPIRE qui a donné procuration à Yannick LASSALLE

Etaient absents : Paul DERNAUCOURT, Audrey CROMBEZ, Emmanuel DELAPORTE, Lionel BEGHIN, Jean Luc GRAS, Georges SANT

Début de la séance publique à 20h30

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal en date du 10 juin 2010.

Après délibération, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Vote : POUR à l'unanimité

2. Marché de restauration scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention établie avec la société LYS RESTAURATION arrive à échéance en septembre 2010.

Conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics, et dans le cadre d'une procédure adaptée, une mise en concurrence préalable a été effectuée.

Trois candidats ont présenté une offre. Après étude des propositions reçues, le choix s'est porté sur la société LYS RESTAURATION ayant son siège rue du Riez d'Elbecq – Zone Industrielle Roubaix Est à Lys les Lannoy.

Monsieur le Maire propose de renouveler la prestation avec la Société LYS RESTAURATION.

Le prix du repas (primaire et maternelle) est fixé à **2,14 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société LYS RESTAURATION qui prendra effet à compter du 2 septembre 2010 jusqu'au 31 août 2013.

Vote :	ABSTENTION	0
	CONTRE	1
	POUR	12

3. Prix du ticket de cantine

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que l'évolution du prix du repas pris par les élèves des cantines des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public est à fixer par les collectivités territoriales selon le décret n°2006-753 du 29 Juin 2006.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le taux de variation.

Le prix du repas actuel est de **2€96**.

Le conseil après discussion,

DECIDE, compte tenu du nouveau marché, de ne pas augmenter le tarif. Il reste donc à **2€96**.

Vote : POUR à l'unanimité

4. Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'élaboration du budget primitif 2010 en suréquilibre en section de fonctionnement, il y a lieu d'ouvrir les crédits ci-après :

Section d'investissement

Opération 175 : aménagement cuisine scolaire

compte 2188 3 000,00 €

compte 2184 2 100,00 €

Vote : POUR à l'unanimité

Opération 159 : aménagement parking démolition maison Dargelly

compte 2152 515,00 €

Vote : POUR à l'unanimité

Afin d'équilibrer le budget, il y a lieu d'effectuer un virement complémentaire de 5 615,00 € de la section de fonctionnement en section d'investissement :

du chapitre 023 de la section de fonctionnement
au chapitre 021 de la section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE les propositions.

Monsieur le Maire précise que la société NOREADE a transmis 6 devis relatifs soit au changement d'hydrants soit à la mise à niveau d'hydrants pour une somme totale de 12 062,56 euros.

Il est précisé un historique des coûts de l'opération 021 service incendie :

2006	0,00 €
2007	1 131,98 €
2008	2 911,51 €
2009	4 188,40 €
2010	4 397,81 € + 12 062,56 € en prévision

Etant donné le coût élevé supplémentaire pour la réparation des 6 derniers hydrants pour cette année 2010, Monsieur le Maire propose de chercher une structure indépendante pour effectuer une enquête à ce sujet et de soumettre au vote cette décision modificative ultérieurement.

5. Etat des restes à réaliser 2009

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une erreur matérielle entre les restes à réaliser du Compte administratif 2009 et du Budget primitif 2010.

Monsieur le Maire précise que l'état des restes à réaliser du compte administratif 2009 est :

En dépenses	437 511,09 €
En recettes	60 258,00 €

Cet Etat à été reporté au budget primitif de 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONFIRME les montants de l'état des restes à réaliser.

Vote : POUR à l'unanimité

6. Aide exceptionnelle pour les communes sinistrées du VAR

A la suite de la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes du Var, l'Association des Maires du Var a lancé un appel à la solidarité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un secours exceptionnel d'un montant de 200 euros.

Le conseil, après discussion,

AUTORISE le versement de cette somme au compte suivant créé spécialement afin de collecter les fonds en faveur des populations :

Solidarité VAR – Association des Maires du Var – CCP Marseille

7. Questions diverses

Sinistre de l'écran de projection de la salle Louette

L'assurance de l'Amicale Laïque a remboursé la somme de 1 642,23 € correspondant au devis de la réparation de ce matériel.

Panneaux publicitaires

Deux panneaux publicitaires (Mc Donald et brico-marché) ont été installés sur le bas côté du rond-point sur la Route de Tournai. Est-ce normal ?

La question sera posée à Monsieur PLATEL de la Subdivision d'Orchies.

Marquage au sol

Il serait utile d'effectuer un marquage au sol au hameau de Lannay.

Monsieur CLEPPE s'occupera de ce marquage.

Accueil de loisirs de juillet et d'août 2010

Celui de juillet s'est bien déroulé avec un peu moins d'enfants (une trentaine) par rapport aux années précédentes. Pour 2011, il faudra prévoir l'achat de tentes.

Celui d'août se passe bien également. La première semaine, il y a eu 26 enfants d'inscrits et la 2^{ème} semaine (en cours), il y a 21 enfants. Il y a eu des inscriptions au-delà de la date limite. Au 15 juillet, par manque d'inscription, la question de l'annulation du centre s'est posée.

Patrimoine bâti et paysage.

Deux personnes du PNR Scarpe Escaut ont actuellement un regard sur la commune :

Véronique BAUD sur le patrimoine bâti et Marie-Lise VEILLET sur le paysage.

Ces regards s'effectuent dans le cadre du PLU.

Monsieur le Maire précise qu'au mois de septembre, le Conseil Municipal aura de nouvelles préoccupations notamment avec une association. Nous sommes encore dans l'attente d'informations pour ce dossier.

La séance est close à 21 h 30.

Le Maire,

Daniel BONNET